

COMMUNIQUE

IL a été constaté qu'une liste de 34 établissements de microfinance fermés circule dans les réseaux sociaux depuis quelques jours.

La **Caisse Communautaire des Montagnes (CCM S.A)** informe son aimable clientèle et le public qu'il s'agit d'une vieille information, **qui a été publiée le 19 juillet 2013** par journalducameroun.com qui avait confondu **CREDIT COMMUNAUTAIRE DES MONTAGNES** (qui n'avait pas encore obtenu l'agrément pour fonctionner comme établissement de microfinance) à **CAISSE COMMUNAUTAIRE DES MONTAGNES (CCM)**.

La **Direction Générale de la CCM S.A** vous rassure que cette erreur a été corrigée par le même journal comme vous pouvez le constater à travers le lien suivant :

<https://www.journalducameroun.com/cameroun-33-etablissements-de-micro-finance-suspendus/>

À titre de rappel, la **Caisse Communautaire des Montagnes (CCM S.A)** a été agréée en qualité d'établissement de microfinance de 1^{ère} catégorie par **Arrêté N° 939/MINFI du 26 Décembre 2005**, puis elle est passée en 2^{ème} catégorie en 2020 par **Arrêté N° 00000208/MINFI du 26 Mars 2020** délivré par l'actuel **Ministre des Finances, Son Excellence Louis Paul MOTAZE** et à ce jour, elle se porte parfaitement bien.

La Direction Générale, 26 Février 2022

